

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE-FOY
DU MARDI 5 FEVRIER 2019**

Démission d'un membre du conseiller municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de Mme Martine Jauffret l'informant de sa démission du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS.

Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 6 Mai 2014, le Conseil Municipal avait fixé le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, outre Monsieur le Maire, Président, à huit, soit quatre membres élus par le Conseil Municipal et quatre membres nommés par le Maire.

Il indique que l'un des membres élus par le Conseil Municipal a donné sa démission du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il précise que, conformément à l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il doit être procédé au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Il convient donc de procéder à une nouvelle élection des quatre représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Une liste, composée de M. BAROTIN Rémi, Mme DERVAL Valérie, M. DEZOTEUX André et Mme MERLET Maria, fait acte de candidature.

Le Conseil Municipal procède à l'élection, au bulletin secret, et au dépouillement.

Nombre de votes : 14

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Ont obtenu : Liste BAROTIN Rémi : 14 voix.

M. BAROTIN Rémi, Mme DERVAL Valérie, M. DEZOTEUX André et Mme MERLET Maria, ayant obtenu la totalité des suffrages exprimés, ont été proclamés élus en tant que membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de la SPL « Destination Les Sables d'Olonne »

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 8 Novembre 2016, le Conseil Municipal de Sainte-Foy avait procédé à la désignation de M. André DEZOTEUX comme son représentant à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la SPL « Destination Les Sables d'Olonne ».

Or, suite à la modification de sa composition, conséquence de la création de la commune nouvelle des Sables d'Olonne, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » a, par délibération en date du 16 Janvier 2019, procédé à une nouvelle élection de ses représentants au sein de la SPL « Destination Les Sables d'Olonne ». Lors de cette élection, M. André DEZOTEUX a été élu administrateur à la SPL.

Un même délégué ne pouvant représenter plusieurs collectivités, il est proposé au Conseil Municipal de désigner de nouveaux représentants.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Mme Séverine BULTEAU, 2ème Adjointe, seule candidate, comme sa représentante permanente à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la SPL Destination Les Sables d'Olonne.

Proposition de membres titulaires et suppléants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la recomposition du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » et des nouvelles désignations au sein des commissions et organismes extérieurs, la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs va être modifiée.

A cet effet, le Conseil Municipal doit proposer au Conseil Communautaire une liste de trois personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires, dont une domiciliée en dehors du périmètre de la Communauté d'Agglomération, et une liste de trois personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants, dont une domiciliée en dehors du périmètre de la Communauté d'Agglomération, choisies parmi les contribuables de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose les listes de contribuables suivants :

Commissaires titulaires :

- Mme MICHOT Chantal, M. PAJOT Dominique, M. JAULIN Alexandre.

Commissaires suppléants :

- Mme FAVALIER Ghislaine, Mme GUIBERT Christiane, Mme LOURDAULT Claudie.

Projets d'investissements de l'année 2019

Monsieur le Maire présente l'exécution du budget communal 2018 et les prévisions de l'année 2019.

Le montant disponible pour le financement des investissements devrait être de l'ordre de 240 K€ TTC.

Un montant de 36 k€ TTC étant affecté à l'aménagement du Parc de Loisirs (parkings, jeux de boules, pontons sur le plan d'eau), le solde affecté aux investissements ordinaires de l'année 2019 serait de 204 k€.

Sur propositions des commissions, le programme suivant est adopté :

- Système de déshumidification à la salle de tennis : 48 k€ TTC
- Réfection de l'éclairage (leds) à la salle de sports : 21 k€ TTC
- Installation de caméras de surveillance et sécurisation des commerces : 12 k€ TTC
- Travaux d'isolation et d'éclairage à l'école : 6 k€ TTC
- Installation de volets roulants à la micro-crèche : 4 k€ TTC
- Equipements complémentaires pour le restaurant scolaire : 5 k€ TTC
- Busage des jeux de boules et chalet de rangement : 8 k€ TTC
- Puits de dispersion des cendres au cimetière : 2 k€ TTC
- Accès et parkings du restaurant scolaire : 36 k€ TTC
- Effacement de réseaux EDF haute tension : 18 k€ TTC
- Acquisition de tentes parapluie : 5 k€ TTC
- Plantations espaces verts : 7 k€ TTC
- Pose d'un panneau d'information à la Billonnière : 1 k€ TTC
- Divers : 31 k€ TTC

Programme 2019 d'effacement de réseaux EDF haute tension

Le Conseil décide de réaliser les travaux d'effacement des réseaux haute tension Rue du Petit Bois et Allée du Plein Air.

Le coût global de ces travaux s'élève à 56 352 € HT et la participation financière totale de la Commune, calculée après déduction des participations financières du SyDEV et d'ENEDIS, sera de 16 957 €.

Dénomination de nouvelles rues

Les nouvelles rues desservant des secteurs en cours d'urbanisation de la commune reçoivent les dénominations suivantes :

- Voie intérieure du lotissement « Les Coteaux du Choseau » : Allée Simone Veil
- Voie intérieure du lotissement « Le Val du Choseau » : Allée Jean Moulin
- Voie intérieure du lotissement « Le Clos du Moulin » : Allée des Vigneron
- Voie intérieure du lotissement « Le Clos du Pré Vert » : Allée des Tilleuls
- Voie intérieure de l'extension de la ZAE de l'Épinette : Rue Pierre et Marie Curie

Spectacle de magie

Dans le cadre des animations de la Communauté d'Agglomération, une convention de partenariat va être signée avec la Ville d'Olonne-sur-Mer pour l'organisation d'un spectacle de magie, dédié au jeune public, le mercredi 27 Février 2019 à la salle du Foyer Rural de Sainte-Foy.

Action sociale 2019

Monsieur le Maire présente les actions mises en place par le CCAS et la commission d'aide sociale, suite à la crise des gilets jaunes.

Un cahier de doléances a été mis à disposition en Mairie. D'autre part, depuis le 19 Janvier, des permanences d'accueil social sont organisées en Mairie par les élus les jeudis de 15 h à 17 h et samedis de 10 h à 12 h. Il s'agit d'entretiens individuels personnalisés et confidentiels.

Il souhaite poursuivre ces actions et rappelle que les associations peuvent être un moyen d'intégration sociale, notamment des nouveaux habitants. Il souhaite que l'Association du Foyer Rural devienne le fédérateur des différentes associations communales.

Actualités de la Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire rend compte des difficultés rencontrées suite aux démissions des élus d'opposition, consécutives à la création de la commune nouvelle des Sables d'Olonne. Il indique qu'un nouveau conseil communautaire, comportant 48 membres, a été mis en place.

M. Dubreuil a été élu 1^{er} Vice-Président. Il est également président des commissions « Finances », « Déchets » et « Ports et aérodrome ».

Point sur l'activité des Commissions :

• **Commission de l'urbanisme :**

- Les commerçants du centre-bourg, qui ont subi récemment plusieurs cambriolages, souhaitent que l'éclairage public reste en fonctionnement toute la semaine, dans le cœur du bourg, jusqu'à 3 h du matin et se rallume à 6 h. Pour le reste de la commune, l'éclairage public s'éteint à 22 h 30 et se rallume à 6 h 30.
- Le projet de liaison douce entre le pôle équestre et la Rue de la Boule pourrait être pris en compte dans le programme de la Communauté d'Agglomération.
- La commission d'urbanisme travaille sur l'évolution du SCOT et du PLU. Il faudrait étudier la possibilité d'autoriser la transformation des granges en maisons d'habitation dans les hameaux.
- Une signalétique va être mise en place pour mieux indiquer le PRL New Lodge.

• **Commission de l'action sociale :**

- Le téléthon, organisé en liaison avec les associations le Dimanche 16 Décembre, a permis de recueillir 2 169 €.
- Le séjour au ski des enfants à Sainte-Foy-Tarentaise aura lieu du 15 au 23 Février.
- Une visite de l'usine de traitement des déchets Trivalis de La Ferrière est envisagée.

- Le rassemblement des Sainte-Foy de France aura lieu les 24 et 25 Août 2019 à Sainte-Foy-de-Longas, en Dordogne.
- **Commission de la communication et de la culture :**
 - Françoise Guillonnet rend compte de l'assemblée générale du 23 Janvier de l'Association Bibliothèque. Les recettes sont en baisse suite à l'intégration dans le réseau de la Communauté d'Agglomération.
 - Le concert Gospel « Happy Voices » du dimanche 27 Janvier a connu une belle réussite.
 - Une représentation du spectacle de la magie sera organisée pour les enfants au Foyer Rural le mercredi 27 Février.
 - Dans le cadre du Passeport du Civisme, une remise de pièces jaunes à la Poste a été effectuée par les enfants.
 - Le Conseil Municipal des Jeunes va organiser un loto à la MARPA courant Février.
 - La Commission prépare la fête de l'été du 7 Juillet.
- **Commission de la voirie et des bâtiments :**
 - Des travaux de reprise du béton désactivé à la maison de santé vont être réalisés par l'entreprise attributaire.
 - Deux poubelles ont été posées à la Billonnière.
- **Commission des sports, des écoles et des jeunes :**
 - L'installation des équipements de cuisine du nouveau restaurant scolaire sera réalisée le 23 Février.
 - L'ouverture du restaurant scolaire est programmée le 25 Février et l'inauguration aura lieu le 29 Avril. La fréquentation actuelle de la cantine est de 176 enfants.
- **Centre Communal d'Action Sociale :**
 - L'augmentation de 0,50 € du prix de journée pour les 18 logements de la MARPA non habilités à l'aide sociale est applicable depuis le 1^{er} Février 2019.
 - Les bons de réduction à Décathlon non attribués ont été remis à l'AEJF.